



**Intervention Gilles LUCAS USR86**  
**20 mars 2025**  
**Pour reconquérir la sécurité Sociale**

Union Syndicale des Retraités C.G.T de la Vienne  
21 Bis Rue Arsène Orillard  
86000 POITIERS  
Tél : 05.49.60.34.70  
[usr.cgt86@gmail.com](mailto:usr.cgt86@gmail.com)

Nous fêtons cette année le 80ème anniversaire de la Sécurité Sociale

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, Ambroise Croizat, ministre du Travail, crée la Sécurité sociale inspirée du programme du Conseil national de la Résistance.

L'objectif est de protéger la population des risques liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail, voire au décès, mais aussi de permettre aux familles et aux retraités de vivre dignement.

Grâce à la Sécurité sociale, basée sur les principes de solidarité et d'universalité, tous les citoyens, quelle que soit leur profession, leur situation personnelle et financière sont protégés, grâce à un financement assuré par le prélèvement de cotisations sociales sur le salaire.

La Sécurité sociale a joué un rôle de solidarité et d'amortisseur social face aux crises économiques, boursières et sanitaires et a permis de faire progresser l'espérance de vie en bonne santé.

Mais, depuis sa création, le patronat ne cesse de mener une longue contre-offensive méthodique et acharnée contre les droits à la Sécurité Sociale, avec pour fil rouge la remise en question de son financement par la cotisation.

L'obstination du patronat et des libéraux à se désengager de son financement collectif, basé sur les richesses créées par le travail, met en péril la Sécurité Sociale et donc la santé et l'espérance de vie de la population.

L'insistance du patronat pour exiger des gouvernements la mise en place d'exonération de cotisations sociales des employeurs diminuent fortement les recettes.

Ces exonérations représentent près de 88 milliards d'euros en 2024 et 656 milliards en cumulé depuis 1992

Au fil des réformes régressives mises en œuvre depuis des années par les différents gouvernements, la part du financement par la cotisation sociale diminue au profit de l'impôt tel que la CSG supportée à 90 % par les salariés, les retraités et les privés d'emploi.

La mise en œuvre des lois de financement de la Sécurité sociale depuis 1996 a conduit à gérer la Sécurité sociale non plus en fonction des besoins de la population mais en fonction de recettes prévisionnelles votées au parlement ou imposées par l'article 49.3.

Ces lois sont une attaque majeure, en imposant un cadre verrouillé d'équilibre financier du système qui dans un contexte de baisse constante des ressources engendre quasiment mécaniquement une baisse des prestations versées aux assurés tel que les remboursements de soins, les modalités de prise en charge pour la petite enfance, ou encore les règles relatives à la retraite, etc... On passe ainsi d'une logique où les cotisations (les recettes) s'ajustent aux dépenses à une logique où se sont les dépenses qui s'ajustent aux recettes.

Les premières conséquences sont la hausse du reste à charge pour la population des dépenses de santé (ticket modérateur), des franchises médicales, la remise en cause de la prise en charge à 100 % des Affections longues durées, le déremboursement de certains médicaments, un manque de médecins généralistes et spécialistes, un manque de moyens pour l'hôpital public, le gel des pensions de retraite...

**L'étatisation de la Sécurité sociale amorce un changement radical de système qui ne s'opère pas qu'au niveau du financement mais aussi des prestations à travers les délégations de gestion.**

Les délégations de gestion concernent actuellement de nombreuses prestations qui sont considérées aujourd'hui **dans L'opinion publique** comme relevant de la Sécurité sociale alors qu'il n'en est rien puisqu'elles ne sont ni financées, ni gérées par la Sécurité sociale.

Il s'agit du RSA, de la prime d'activité, de la Couverture santé solidaire ou encore de l'AAH.

Ces délégations de gestion introduisent un système **d'assistance** qui n'ouvre pas de droits mais qui attribue « un minimum » sous forme de forfait aux plus précaires

Ce changement radical de système qui conduit à transformer la Sécurité sociale en système d'assistance correspond à un système à l'américaine où la Sécurité sociale est financée et gérée par l'État qui assure un filet de sécurité pour le plus précaire.

Aujourd'hui, pour pouvoir se soigner mais aussi vivre décemment à la retraite, les gouvernements inspirés par le patronat incitent la population à se tourner vers le

système assurantiel privé pour pouvoir se soigner, à capitaliser pour compléter sa pension de retraite.

Les désengagements de la Sécurité sociale et le reste à charge zéro impacte les prises en charge des complémentaires santé qui ne cessent d'augmenter leurs tarifs (entre 8 et 10 % en 2025). 700 000 retraité-es n'ont plus de complémentaires santé et 1,6 millions ne se soignent plus ou peu, pour des raisons de coût.

Aujourd'hui en France, 6e puissance mondiale, l'espérance de vie en bonne santé recule.

Le patronat et les libéraux de tout poil martèlent que la France n'aurait plus les moyens de financer une Sécurité sociale telle qu'elle a été créée. Or, c'est juste une question de répartition des richesses, celle des moyens financiers.

Petit rappel :

| 170 milliards d'euros d'aide aux entreprises

| 45 milliards d'euros d'aide pour le chômage partiel

| 80 milliards d'euros d'exonération de cotisation sociale sans contrepartie en 2024

Des sommes qui pourraient permettre de financer notre système de protection sociale et combler le déficit organisé de la Sécurité sociale qui est le résultat des politiques menées depuis des décennies.

Des sommes qui permettraient de répondre aux besoins de toute la population.

Face à cette situation, l'UCR-CGT porte des revendications réalistes et atteignables :

| Une Sécurité sociale intégrale qui couvre l'ensemble des aléas de la vie de la naissance à la mort

| Un financement de la Sécurité sociale basée sur la cotisation sociale sur l'ensemble des revenus des salarié-es (salaire, intéressement, primes...) ainsi que les dividendes

| L'arrêt des exonérations de cotisations sociales

| La transformation de notre système de santé

| La création d'un pôle public du médicament permettant de réintégrer sur le territoire la recherche, la création, la tarification.

Enfin, s'agissant de la Sécurité Sociale, je me permets de rappeler pour le souligner que c'est le rapport de force, 5 millions d'adhérents à la Cgt et son influence qui ont permis cette avancée sociale majeure du XXe siècle en France.

Nous savons donc ce qu'il nous reste à faire